



19 janvier 2026



RP présents : Anne Guille-Épée (SNJ), **Christophe Kenck (FO)**, Kamel Founas (CGC), Cécile Laronce (CGT) et **Ben Barnier (FO)**

Franceinfo : TV

Big Brother connecté (CGT)

L'émoi commence en octobre dernier lorsque des salariés découvrent qu'un rédacteur en chef porte des lunettes Ray-Ban Meta dans les locaux. Ces dispositifs permettent, entre autres, d'enregistrer des photos, de la vidéo, du son et même de streamer en direct de manière discrète. En effet, seule une petite LED située sur la monture s'allume lorsque les lunettes sont en train de capturer des images et/ou du son.

Plusieurs salarié-es ont donc demandé de faire remonter leur inquiétude face à cette situation, qui nous semble entrer en contradiction avec les règles du RGPD (Règlement général sur la protection des données) en vigueur dans l'entreprise, et à laquelle nous demandons de mettre fin, au regard de l'inquiétude pour le moins légitime qu'elle suscite.

Alertée par un représentant syndical, la RH admet dans un mail du 13 novembre que :

« Ces dispositifs, qui permettent la captation d'images, de sons ou de vidéos, peuvent effectivement poser des questions en matière de respect de la vie privée et de conformité au RGPD s'ils étaient utilisés dans des locaux professionnels. Nous allons analyser la situation et les règles applicables dans l'entreprise concernant l'usage d'appareils connectés susceptibles d'enregistrer ou de diffuser des contenus, afin de garantir le respect du cadre légal et la sérénité des équipes. »

Or, depuis cette date, la RH n'a pris aucune disposition, tandis que le rédacteur en chef continue d'arborer ses lunettes connectées.

Les RP souhaitent savoir comment la direction va traiter cette situation, qui perdure et qui reste problématique pour les salarié-es ?

Réponse de la direction : *La DRH a saisi les instances en matière de protection des données. Le sujet est toujours à l'instruction. Cette situation ne peut être traitée uniquement sous l'angle d'un cas individuel. Cela nécessite un temps d'arbitrage. Le collaborateur concerné va être reçu pour lui dire qu'il ne peut pas enregistrer.*

L'utilisation de ces images peut être soumise à sanction.

Astreintes (FO) :

Pourquoi n'y a-t-il pas d'astreinte au planning de Franceinfo ?

Réponse de la direction : *Parce que cela fait partie des fonctions. On posera la question à Muriel Pleynet.*

Réponse de Muriel Pleynet : Franceinfo s'appuie sur les astreintes des services et des régions. Par ailleurs, les vacations du desk en matinale peuvent être envoyées sur le terrain.

Prêt de vêtements aux présentateurs de franceinfo :

Le travail de sape perdure ! (Droit de suite/ épisode 3) (CGT)

Pour faire suite aux différentes réponses de la direction concernant l'inefficacité de la plateforme One More, les salariés concernés réaffirment leur mécontentement : alors que tous les retours sont négatifs, la direction semble ne pas vouloir les entendre !

Le service One More ne fonctionne pas, il ne convient pas aux besoins vestimentaires des présentateurs. C'est pourquoi ils acceptent l'alternative proposée par la direction aux représentants du personnels au mois de novembre dernier, à savoir : le versement d'une prime, même soumise à cotisation fiscale et sociale. Les salariés demandent la mise en place de ce système dès que possible.

NB : Réponse du 18 novembre 2025 adressée aux représentants du personnel : « il n'est pas possible de revenir à un système d'enveloppe avec justificatifs à la suite d'un contrôle URSSAF qui considère ces dépenses comme des avantages en nature. L'alternative serait le versement d'une prime soumise à cotisation sociale et fiscale. »

Réponse de la direction : *Nous allons rencontrer le prestataire le 27 janvier pour leur demander à nouveau de prendre en compte toutes nos remarques sur les difficultés rencontrées. Demande qu'il renforce le nombre et la variété des vêtements proposés. A défaut, nous pourrions ne pas renouveler le marché et nous orienter vers une prime versée dans la paie et soumise à cotisations sociales et fiscales.*

Projet Hub Info régions

ICI : SOS des salarié-e-s (Droit de suite) (CGT)

A quelques jours de la fermeture de la rédaction nationale des JT ICI, nous vous livrons les témoignages des salariés que nous connaissons tous et toutes pour leur dévouement et leur professionnalisme :

« Salariés journalistes et PTA, la plupart d'entre nous quasiment livrés à nous-mêmes pour ce qui concerne l'"accompagnement" qui avait été promis par la présidente et par le directeur de l'information. »

« On arrive comme un cheveu sur la soupe dans un boulot où personne ne nous attend et nous veut... On veut réduire nos heures l'air de rien et perdre en silence des éléments de salaire acquis depuis des

années... On nous propose des affectations sans prendre en compte notre passif et sans réellement connaître vers quoi on nous envoie.. »

« Les questions pluri-quotidiennes qui nous sont faites par nos collègues de la rédaction "alors tu sais ce que tu vas faire toi, après, tu as des nouvelles ?" commencent à devenir de plus en plus douloureuses. Les multiples réveils au cours de nos nuits, de plus en plus fréquents sans parler du tensiomètre qui s'emballer parfois à 15/11 ou 17/11... »

« À trois semaines de la fin de notre activité, plusieurs d'entre nous ne savent toujours pas ce qu'ils feront après le 26 janvier. »

« Mépris total de notre parcours, indifférence à notre détresse psychologique. »

« La direction nous a menti encore une fois : on devait être prioritaire et accompagné sur notre "repositionnement".. Alors que pour certains on sort des billets et on les case nous on doit courber l'échine et accepter d'être rétrogradé... »

« J'aimerais bien que notre présidente sache cela car elle n'est peut-être pas au courant contrairement au directeur de l'info que nous avons rencontré à plusieurs reprises pour un résultat inexistant. »

« On aurait pu éviter ça si les choses avaient été anticipées et gérées intelligemment et humainement ! Il paraît que nous avons à FTV un label de qualité de vie au travail...(...) »

Lors de l'instance de proximité de décembre, la direction a déclaré : « Le but est de retrouver un poste à tout le monde. Certaines personnes ont déjà été reçues trois ou quatre fois. On a des échanges pour leur proposer d'autres pistes. »

Les RP constatent que depuis l'annonce de cette suppression, il y a 7 mois aucun accompagnement sérieux n'a été mis en place pour les équipes journalistes et PTA. Encore maintenant, c'est la débrouille, les réseaux, le sauve qui peut, le désarroi. Que compte faire la direction pour donner de vraies opportunités d'évolution de carrière à ces salariés qui subissent cette situation qu'ils n'ont pas choisie ? Il y a urgence !

Réponse de la direction : *Le but est de trouver un poste à tout le monde.*

ICI national : droit de suite... (SNJ + CFDT)

Combien de salariés ex ICI ou ex IV3 n'ont toujours pas d'affectation définitive ?

Réponse de la direction : *Tous les collaborateurs dont le poste est directement impacté par le projet ont été reçus et se sont vus proposer au moins un poste.*

Pour IV3 :

- 10 coordinatrices dont 5 iront au bureau des régions.
- 4 iront au pôle images (EVN), 1 en arrêt longue maladie.
- Régulateurs : inchangé. 5 ont un poste.
- 2 rédacteurs : proposé de faire rédaction pour hub info Paris. Les 2 ont accepté.
- 4 encadrants : 2 promotionnés, 1 autre va au TLM, l'autre avec un poste aussi.
- Assistante : reste en TT.

Rédaction Nationale

JRI (FO)

Dans un contexte de contraintes budgétaires rappelées par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, et alors que le groupe est endetté, comment la direction justifie-t-elle le choix

organisationnel validé par le rédacteur en chef, Fabien Tormos, consistant à maintenir deux chefs de permanence de nuit percevant la prime de nuit dans ce service, alors que l'ensemble des autres services de la rédaction fonctionne avec un seul chef de permanence de nuit, et que la permanence de nuit ne couvre qu'un seul JRI ?

Quels impératifs éditoriaux, opérationnels ou de sécurité expliquent cette exception, et en quoi ce dispositif est-il cohérent avec les objectifs d'économies affichés par la direction ?

Réponse de la direction :

L'organisation permet de réagir aux gros coups d'actualité nocturne. Dans ces cas, les personnes peuvent être nombreuses.

Le 20h et les sujets aux oubliettes : reportages et journalistes en souffrance (SNJ)

Plusieurs sujets commandés par le 20h et tournés l'année dernière n'ont toujours pas été diffusés, et les équipes sont sans nouvelles de ces reportages. A modifier, abandonnés ? Rien, aucune information, ce qui est totalement anormal. Et irrespectueux pour les équipes de journalistes.

Que compte faire cette édition afin de ne pas épuiser les équipes pour rien ? Et faire en sorte de ne pas les décrédibiliser auprès de leurs interlocuteurs en reportage ?

Un journaliste/cadre à la rédaction doit normalement s'occuper de cette question ? Qui est-il ou elle ? Quel est exactement son rôle ?

Voici quelques exemples :

Bureau de Montpellier : un sujet a été tourné le 29 octobre 2025 à la demande du 20h semaine, monté début novembre, et depuis aucune nouvelle de ce PAD... Ni s'il y a des modifications à faire.

Il s'agit d'un reportage sur un scandale financier autour de la "décabanisation" à Sérignan, des petits propriétaires qui auraient été abusés et spoliés pour que des promoteurs fassent la culbute financière. Depuis plusieurs semaines, l'équipe demande juste l'autorisation de proposer ce PAD à l'édition du 13h, mais toujours rien, pas de réponse.

Bureau de Toulouse

Le 18 novembre, le 20h demande un sujet sur une association qui collecte des filets anti-grêle en Tarn et Garonne pour les véhiculer par convois jusque dans le Dombass en Ukraine. Les filets deviennent anti-drones. Il faut tourner vite. L'équipe tourne dès le lendemain.

Le sujet a été monté dès le 19 novembre en principe pour le soir-même. Une V2 a été demandée. Depuis, aucune nouvelle du rédacteur en chef du 20h, le sujet semble être voué à la poubelle !

Bureau de Rennes

Voici les tournages qui ont été abandonnés par le 20h sans justification explicite :

- **Retour sur la tornade de Guehenno 17/11**

Le 20h a relancé plusieurs fois l'équipe sur ce sujet, qui consistait à aller filmer la reconstruction d'un village touché par une mini tornade. L'équipe a donc envoyé un plan de tournage, validé par l'édition. Et elle est partie tourner. Depuis.... Silence radio.

- **Les éleveurs deviennent des chasseurs pour se débarrasser de sangliers**

Il s'agit d'une demande du 20h suite à un papier de France Bleu. Pour ce tournage, l'équipe a dû faire 7h de route en deux jours.

Réaction du 20h : vous n'avez pas vu de sanglier ? Vous voulez pas refaire une battue ? Et puis finalement on voudrait angler sur les habitants dont le jardin a été retourné, vous n'avez pas ça ? Puis silence radio.

- **Sujet sur un patron qui offre des voitures électriques à ses salariés**

Tournage le... 29 septembre 2025, avec des feuilles aux arbres et des débardeurs aux épaules.
Toujours pas diffusé

Réponse de la direction : *Il est normal que les éditions aient un stock de base de sujets à diffuser. Cela fait qu'il peut y avoir parfois un décalage entre reportage et diffusion. S. Vibert est en charge de suivre ces dossiers là. Il appartient aux chefs de service d'échanger avec les chefs des éditions sur ce sujet. S. Vibert fait également un examen régulier, en tant que chargé des prévisions.
Le message est clair, sauf exception, on ne jette rien.*

20h et micro-trottoir (FO)

Il est constaté de manière récurrente que l'édition du 20h déclenche très tardivement, souvent autour de 18h30, l'envoi d'équipes à l'autre bout de Paris afin de produire des micro-trottoirs, des interviews habillées ou des séquences complémentaires.

Ces demandes interviennent fréquemment sans anticipation suffisante et aboutissent parfois à des annulations une fois les équipes arrivées sur place.

Ces pratiques relèvent d'un défaut d'anticipation éditoriale et ont des conséquences concrètes et répétées sur les conditions de travail.

Elles entraînent d'abord une fatigue accrue des journalistes et des techniciens, contraints d'effectuer de longs déplacements en fin de journée, souvent supérieurs à une heure à l'aller comme au retour, dans un contexte de circulation particulièrement saturée.

Il est rappelé que les Parisiens passent en moyenne 96 heures par an dans les embouteillages et que Paris est la deuxième ville la plus congestionnée d'Europe après Londres.

Même si les équipements actuels (TVU pack, matériel léger) permettent techniquement des envois de dernière minute, cette facilité ne peut justifier à elle seule des décisions organisationnelles qui dégradent durablement les conditions de travail.

Ces envois tardifs génèrent également des situations de stress pour les personnes sollicitées pour les interviews, contactées dans l'urgence, sans préparation suffisante, ce qui nuit à la qualité des échanges et à l'image de la rédaction.

Ils provoquent enfin une désorganisation du travail en fin de journée, avec des équipes mobilisées dans l'urgence, parfois pour des sujets finalement abandonnés ou fortement réduits à l'antenne.

Il va de soi qu'en cas d'actualité exceptionnelle — attentat, incendie majeur, événement imprévisible — cette réactivité est inhérente au métier et ne pose pas question.

En revanche, lorsqu'il s'agit de séquences largement anticipables, souvent réduites à quelques secondes de diffusion, ces pratiques interrogent sérieusement leur pertinence éditoriale, organisationnelle et humaine.

À titre d'exemple, le 26 décembre 2025, au lendemain de Noël, un sujet du 13h s'ouvrait sur un micro-trottoir réalisé en dernière minute :

« Nous sommes allés à la rencontre des Français afin de connaître leurs recettes pour se remettre d'un lendemain de fête. »

Le sujet donnait la parole à une Française évoquant une soupe « miracle » et à un Français recommandant une tisane, pour un temps d'antenne total d'environ 20 secondes.

Plus tard dans la même édition, le docteur Mascret intervenait en plateau pour donner... exactement les mêmes conseils : une bonne soupe et une bonne tisane.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, il est légitime de s'interroger sur :

- le coût annuel des déplacements d'équipes décidés en toute dernière minute pour des fragments de sujets,
- les marges de progression possibles en matière d'anticipation éditoriale,
- les mesures à mettre en place pour limiter les annulations, rationaliser les demandes et réduire l'impact sur les conditions de travail.

A quand des journaux conçus sans le recours systématique à des reportages « en kit », au détriment des équipes et sans réelle plus-value éditoriale ?

Réponse de la direction : *Les micro-trottoirs "gratuits", on n'en veut plus. Nous privilégions les sujets unitaires. Il arrive que pour des raisons de temps, il soit compliqué de faire un unitaire.*

13h...toujours un manque d'anticipation (SNJ)

Est-il normal que l'édition déclenche une équipe à 9h45 pour un sujet sur les agriculteurs qui bloquent une grande ville, alors que cela était prévisible dès la veille, mais l'édition n'était alors pas intéressée. Cette indécision et ce manque d'anticipation, les équipes en font les frais régulièrement, au prix d'un stress énorme et de séquences loupées en raison d'une arrivée tardive sur les lieux.

Peut-on demander à l'édition d'anticiper et de décider afin de ne pas mettre les équipes en difficulté ?

Réponse de la direction : *Il n'est pas aberrant qu'on s'adapte en fonction du cortège pour des manifestations par exemple.*

13h et 20h : la non prise en compte des propositions de reportages ! (CGT)

Avec la disparition d'ICI rédaction nationale, de nombreux journalistes craignent de ne plus voir du tout, leurs propositions de reportage exister à l'antenne. Adieu les idées de sujets qui se nourrissent des rencontres faites par les équipes de terrain. La direction de l'information compte-elle agir pour faire exister ces propositions au 13h et au 20h ? Si oui, comment ?

Réponse de la direction : *Chaque semaine, des propositions de reportages sont retenues. Il est également possible de demander un droit de suite sur les propositions pour pousser à nouveau un sujet.*

Images en stock : comment ne pas tromper les téléspectateurs ? (SNJ)

Régulièrement, des sujets sont réalisés avec des images provenant de banques d'images : Envato, Adobe Shot ou Shutterstock. Ces banques d'images font parfois appel à des comédiens. Ce qui n'a rien à voir avec des images réalisées par les équipes de France Télévisions. En attendant de parler de ce sujet lors de la prochaine réunion de la commission déontologie, ne serait-il pas pertinent d'en informer les téléspectateurs ? En indiquant que ce sont des illustrations et en mentionnant dans les incrustations le nom de la société pourvoyeuse d'images ?

Réponse de la direction : *Il est hors de question d'utiliser des images avec des comédiens. Pour moi, on est dans ces cas à la limite du journalisme. Il faudrait a minima indiquer qu'il s'agit d'une reconstitution.*

Mise en scène dans les sujets : mention inexistante (SNJ)

Les journalistes se mettent de plus en plus en scène pour des reportages de société. Fabrication de scènes sans lien avec le réel. Ne doit-on pas l'indiquer par une mention « reconstitution » comme le

font les magazines ou documentaires ? Ex : reportage sur les tables de fêtes ou sur les cadeaux indésirables de Noël diffusé le 25 décembre dans lequel on voit des journalistes dont certains sont connus ?

Réponse de la direction : *Il faut l'indiquer. Dans certains cas, cela fait partie du format (oeil du 20h).*

Ukraine (FO)

Quel est le nombre de missions réalisées en Ukraine (TV et web) entre la dernière réunion des RP et celle de ce jour ? Combien de reportages ont été réalisés ? Combien de reportages ont été diffusés ?

Réponse de la direction : *Depuis les dernières instances, Dorothee, Ben, Maryse : donc 3 missions. Sur les sujets tournés et pas diffusés : il y en a encore 3. Le sujet de Ben a été diffusé. 3 de Maryse diffusés. La forte actualité internationale en ce moment prend le pas sur les sujets feature. Souvent des propositions faites avant le départ. Ces sujets seront nécessairement diffusés. La solution peut être de reverser ces sujets au télématin ou franceinfo.*

Noël au service Société : excès de zèle sous le sapin ! (CGT)

Le 24 décembre : 2 encadrants et 16 journalistes étaient présents au service société !

Le 25 décembre : 14 journalistes !

Tout ça pour réaliser le 24 décembre, un seul montage au 12/13, un seul montage au 13h, et 1 seul tournage. Donc, 3 rédacteurs sur 16 salariés en présentiel ont été sollicités !

La plupart de ces journalistes du service société se sont vus refuser leur semaine de vacances à Noël ! Motif invoqué par la cheffe de service : « Il faut que ça tourne, chacun son tour », et « la peur de manquer d'effectifs pour fabriquer les JT à Noël » !

Heureusement des chants de Noël ont été entendus sous le sapin du service société, des coups de fils aux familles et aux proches pour leur souhaiter à distance bon réveillon !

Qui a décidé cet excès de présences zélées ?

Réponse de la direction : *Au service société, comme dans tous les services, la règle est de prendre soit le jour de Noël, soit le jour de l'an, car on ne sait jamais quand l'actualité peut survenir.*

Cellule reportage de Télématin (SNJ)

Que deviennent les 5 réalisateurs de Télématin qui tournaient des reportages (ex cellule reportages de Télématin) ? Ont-ils une nouvelle affectation ?

Réponse de la direction : *Ils étaient 6.*

- 1 au service société,
- 1 réal au 13h,
- 1 possible franceinfo.fr,
- 1 à franceinfo tv mais pas fonctionné,
- 2 autres pas encore d'affectation.

Service Culture (FO)

Depuis trois ans, le service culture souffre des carences notoires et parfois graves de son encadrement.

Pourquoi maintenir ce service dans cette précarité managériale ?

Pourquoi le poste d'adjoint vacant n'a-t-il toujours pas été pourvu efficacement ?

Réponse de la direction : *La difficulté vient du fait que Laurence est en arrêt. Le poste d'adjoint est pourvu. Les candidats pour l'encadrement au service culture sont peu nombreux.*

Quelle réorganisation pour la rédaction nationale ? (SNJ)

Peut-on en savoir plus sur la réorganisation envisagée par la direction de l'information pour la rédaction nationale ?

Réponse de la direction : *Une réorganisation n'est pas à l'ordre du jour.*

DRM

Médiathèque : Quand c'est flou, c'est qu'il y a ... (CGT)

Mardi 6 janvier la responsable de la médiathèque a annoncé que les 2 postes des 2 documentalistes qui ont quitté le service à l'automne 2025 étaient gelés. Pour faire face au sous-effectif chronique du service, la responsable du service a évoqué des aménagements du planning qui ressemble fort à une remise en cause de l'organisation du service qui avait été validée par les instances d'Info 2015. La mise en place serait prévue dès le mois de février, pourtant ce qui ressort de ces annonces, c'est le flou ! Ces modifications (suppressions de vacations, modifications de week-ends, modifications aléatoires du nombre de vacations des pôles) vont entraîner des répercussions sur la santé et l'organisation de vie des salariés du service.

Pour rappel la direction avait affirmé lors de l'instance de proximité de mars 2025:

Lors de l'IP de décembre dernier, une question de la CGT faisait état d'un important recours aux intermittents (par deux fois, 31 vacations d'intermittents en une semaine) pour assurer les vacations du service. Pourquoi les 2 postes de documentalistes ont-ils été gelés dans un service aussi en tension ?

Par ailleurs, lors de l'instance de décembre la direction a assuré que le départ prévu au printemps permettrait une nouvelle mise en consultation d'un poste.

Les documentalistes demandent le remplacement des postes manquants ainsi que la consultation du CSE pour la réorganisation annoncée du service.

Réponse de la direction : *La DRM perd 8 postes sur l'ensemble de la direction. L'activité de la médiathèque diminue avec l'arrêt d'ICI. Mais il n'y a pas de remise en cause de l'organisation du service.*

Direction des sports

Chaîne 100 % numérique : qui, quoi, comment ? (CGT)

FTV a annoncé la création d'une chaîne numérique dédiée aux sports, lancée à l'occasion des JO d'hiver de Milan-Cortina du 6 au 22 février 2026. Intégrée à la plateforme France.tv. Selon le dossier de presse, elle sera diffusée 24h/24, et prolongée jusqu'aux jeux dans les Alpes françaises en 2030....

Les RP souhaitent en savoir davantage. Quel projet éditorial ? Qui travaille sur cette chaîne ? Avec quels moyens ? Y-a-t-il eu des nominations ?

Réponse de la direction : *Lancement officiel : 4 février. Numérique sur france.tv. Interactivité, live chat sur les événements. Plus d'heures de direct avec diffusion intégrale des épreuves. Apport des directs du*

réseau france 3 et outremer. Mieux rentabiliser notre triple catalogue. Replay de compétitions et débats, et magazines france 3. Aucune nomination spécifique.

DRH / Services Généraux

200 postes non remplacés !

Les RP ont compté plus de 200 postes qui ont été publiés par la direction sur le périmètre du siège et dont nous avons perdu la trace. Interrogée sur ce sujet, la direction a opposé une fin de non-recevoir. [Voir en annexe 1, fichier Excel avec la date de publication du poste, numéro de campagne du poste, l'intitulé du poste, la direction qui a publié le poste.](#)

Alors que tous les services travaillent à flux tendu, où sont passés les postes publiés et, à notre connaissance, non pourvus ?

Réponse de la direction : *La question ne relève pas de ce périmètre.*

Bureau des régions : amplitudes horaires Crans Montana

Suite à l'incendie à Crans Montana, un journaliste a fait équipe avec un employé d'une boîte de production extérieure, dépassant largement les amplitudes horaires et sans avoir le temps de repos nécessaire.

Quelles sont les conséquences en cas d'accident dans ce type de cas ? La responsabilité de FranceTV serait-elle engagée ?

Réponse de la direction : *En cas de non-respect au droit de repos quotidien, la responsabilité de FranceTV pourrait être engagée.*

CDD

Actuellement la gestion des CDD au sein de la Direction de l'Info pose question.

Qu'ils soient journalistes, administratifs ou techniciens, la DRH de l'info instaure de nouvelles règles, qui s'ajoutent à celles déjà existantes, n'hésite plus à écarter des CDD du jour au lendemain, ou bien encore, laisse des CDD sans aucune perspective, pire encore, décide de mettre fin brutalement à toute collaboration à FTV.

A Franceinfo, une rupture de CDD malgré des engagements écrits et oraux, un non-respect du Code du travail assumé par la direction

A la Rédaction il a été décidé de basculer les CDD prompts en intermittence. Cela aurait pour objectif de faciliter le renouvellement des prompts CDD, métier que l'on retrouverait plus particulièrement dans les autres médias ou boîte de production sous ce régime contractuel.

Dès lors que la volonté de la direction est d'élargir les recrutements de ces personnels, pourquoi imposer au CDD historique un choix de régime, général ou intermittence, sous peine de perdre un nombre de jours de collaboration.

A la DRM aucune mesure n'aurait été anticipée sur l'impact que va provoquer la fin d'ICI national le 25 janvier 2026 auprès des CDD, infographistes, monteurs.

Et combien d'autres cas encore que la Direction de l'information compte-t-elle abuser ou victimiser ?

Réponse de la direction : *Les CDD sont employés en fonction des besoins de l'information : remplacement de salariés absents ou accroissement temporaire d'activité. Seuls quelques-uns ont vocation à être intégrés en CDI lorsque des postes seront vacants. Leur collaboration doit être limitée sur l'année pour leur permettre de travailler avec différents employeurs.*

Forfait jour :

À quoi correspond le forfait jours pour les journalistes et JRI à FTV ? La référence est-elle la tâche effectuée ou les horaires ? Exemple : un journaliste commence sa journée de 9h-17h, s'il réalise un tournage de 9h30 à 14h30, peut-il rentrer chez lui après son reportage ?

Réponse de la direction : *Le forfait jour peut nécessiter de réaliser plusieurs tâches sur la journée. Par exemple : réaliser un tournage le matin, et un autre l'après-midi. 48h sur une semaine maximum.*

Au feu !

Le mardi 6 janvier, une alarme incendie s'est déclenchée côté Seine.

Connaît-on la cause de cette alerte ? Par ailleurs, les salariés de Franceinfo ne participaient pas jusqu'à présent aux exercices d'alerte incendie, qu'en est-il aujourd'hui ? L'installation d'une alarme lumineuse a-t-elle été effectuée comme prévu à Franceinfo ?

Réponse de la direction : *Il s'agissait probablement d'une vapoteuse. Le système de sectorisation des alarmes permet de limiter les impacts pour le secteur franceinfo. Pas d'avertisseur lumineux car sans effet sur ces nuisances.*

MAGAZINES

Productions extérieures :

La direction de l'information a-t-elle validé le programme, le contenu et la ligne éditoriale des émissions d'information diffusées par France Télévisions mais produites exclusivement par des sociétés extérieures : *C dans l'Air, C à vous, C ce soir, En société, C politique, Cash investigation...*

Réponse de la direction : *Ces émissions dépendent des programmes. La direction de l'information ne gère pas ces magazines.*

Prochaine réunion de l'instance de proximité : le lundi 9 février

N'hésitez pas à adresser vos questions à vos Représentants de Proximité : **Ben Barnier, Christophe Kenck, Stéphanie Desjars et Gilles Giorgi**

La télévision est un travail d'équipe

IP INFORMATION SPORTS



Christophe Kenck
Grand Reporteur



Gilles Giorgi
Réalisateur



Ben Barnier
Grand Reporteur



Stéphanie Desjars
Grand Reporteur

Vos élus sont là pour vous défendre !